



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

REPRISE PARTIELLE DES ACTIVITES DE LA PETANQUE

La mise en application du déconfinement à partir du 11 mai 2020, relatif au décret n° 2020-548 du 11 mai 2020, annoncé par le gouvernement le 28 avril 2020, la **(Nom de la société)** se propose de reprendre une partie de ses activités d'entraînement à partir du **(Mettre la date)** et jusqu'à nouvel ordre, sous les conditions suivantes :

- Pratique de la pétanque, uniquement, sur les terrains **extérieurs** définis par le Président.
- Les entraînements auront lieu les **(Mettre les jours)**, de **(Mettre les horaires)**, et uniquement sous forme de parties d'entraînement **en individuel**.
- Jeu réservé uniquement aux membres du club, à jour de cotisation.
- Signature de la convention en annexe par les membres du club voulant jouer.
- Respect des directives fédérales du plan de reprise du 8 Mai 2020 – Synthèse en annexe.
- Tenue d'un registre, directive de la FFPJP, des joueurs présents à chaque soirée, avec un nombre limité à **10 joueurs par soirée**. Une liste d'attente sera mise en place si le nombre de joueurs est supérieur. Le président informera les joueurs admis à chaque soirée.

Le président s'engage à respecter et à faire respecter les dispositions décrites ci-dessus, à interdire l'utilisation des terrains à toutes personnes étrangères aux clubs et à tous licenciés n'ayant pas respecté les consignes dans l'enceinte du boulodrome défini.

Le Président se désolidarise de toutes les personnes jouant en dehors des terrains définis et sera nullement responsable des conséquences qui pourraient y avoir en cas de problèmes de santé.

Signature du président



SYNTHESE DES DIRECTIVES FEDERALES SUR L'OUVERTURE DES CLUBS

- La décision d'ouverture d'un club est placée sous l'autorité et responsabilité du Président du club qui définit les conditions d'accueil planifiées de ses licenciés.
- Prendre contact avec son club avant de s'y rendre et suivre les conseils de son Président.
- Tout joueur ne voulant pas respecter ces mesures ne sera pas autorisé à participer à l'activité du club.
- Les clubs-house, les lieux d'accueil, les vestiaires et les espaces de restauration sont fermés. Un accès à des toilettes avec point d'eau et savon (ou gel hydroalcoolique) reste à disposition. Dans le cas où le point d'eau se trouve en milieu clos, obligation de désinfection et de respect des mesures barrières.
- Seuls les terrains en extérieur, pour un jeu à l'air libre, sont ouverts.
- Les règles habituelles de distanciation sociale sont respectées (minimum 1m) en toutes circonstances et pour tous les publics.
- Soyons citoyens ! Le bon état sanitaire des clubs relève de la responsabilité de tous.

DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE :

- Définir les horaires d'ouverture du club.
- Définir le nombre de terrains utilisables.
- Prévoir un planning d'utilisation et de réservation en cas de pratique importante.
- Rappel réglementaire à tous les utilisateurs.

Le club doit se munir de gels hydro alcooliques ou de produits désinfectants pour les mettre à disposition des licenciés.

CE QUI EST INTERDIT :

- De pratiquer en équipe (Doublette et Triplette), de se rapprocher de son adversaire et/ou encadrant.
- Des poignées de mains, accolades et bises pour se saluer au début et à la fin des parties.
- De jouer sur des terrains côte à côte.
- De se passer le matériel (mètre, boules, but, cercle, chiffon).
- De toucher les boules adverses et de ramasser les boules tous en même temps.
- De cracher sur les boules ou sur le terrain et de se souffler dans la main avant de jouer.

CE QUI EST OBLIGATOIRE :

En tout cas et en toutes circonstances : RESPECTER LES GESTES BARRIERES

- Se limiter aux oppositions individuelles c'est-à-dire en tête-à-tête, tir de précision, et entraînement personnel.
- Désinfection du matériel au début et à la fin des parties.
- Prévoir un terrain libre de part et d'autre du terrain de jeu.
- Positionnement de l'adversaire et/ou de l'encadrement dans les terrains libres adjacents.
- Prévoir son propre matériel (de pratique + gel hydro alcoolique + boisson) et être le seul à le manipuler.
- Ramasser ses boules en alternance et en respectant la distanciation sociale (1m minimum).
- Ne prendre à la main que son propre matériel.

Par ailleurs, il est vivement conseillé et recommandé (surtout pour les vétérans de plus de 65 ans, catégorie de population pour laquelle le gouvernement recommande une vigilance accrue) de porter un masque, porter des gants et de limiter les parties dénudées du corps et de privilégier les survêtements avec un haut à manches longues.



Comité de Tarn-et-Garonne

Boulodrome du Marché Gare - Boulevard Chantilly 82 000 Montauban
Tél. : 05.63.20.28.85 - cd82@petanque.fr - www.petanque82-comite.fr

CONVENTION POUR REPRISE PARTIELLE DES ACTIVITES DE LA (Nom de la société)

Je soussigné, **Nom – Prénom**, N° (**Licence**) m'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Pratique de la pétanque, uniquement, sur les terrains définis par le Président.
- Les entrainements auront lieu les (**Mettre les jours**), de (**Mettre les horaires**), et uniquement sous forme de parties d'entrainement **en individuel**
- Etre membre du club et à jour de ma cotisation.
- Respect des directives fédérales du plan de reprise du 8 Mai 2020 – Synthèse en annexe, notamment celles en lien avec les recommandations sanitaires et le respect des gestes barrières au COVID-19.
- Avoir reçu la synthèse des directives fédérales.
- M'inscrire sur le registre, directive de la FFPJP, à chaque soirée, avec un nombre limité à **10 joueurs par soirée**.
- Etre conscient qu'une liste d'attente sera mise en place si le nombre de joueurs est supérieur. Le président informera les joueurs admis à chaque soirée.
- Etre conscient que jouer hors de ces horaires et de ces dispositions, sur les terrains extérieurs définis par le président, je le ferais sous ma propre responsabilité et non sous celle de ma société.

Lu et approuvé

Nom :

Signature :